

## **Eglise Protestante Evangélique**

30 bis avenue de Macon

01000 Bourg en Bresse

### **Plan de reprise des activités EPE/ASPE**

**établi le 10 juin 2020**

#### **Mesures sanitaires mises en œuvre**

Bernard Badoux est désigné comme coordinateur.

#### **Bâtiment**

##### Lieux occupés et capacité d'accueil :

Surface de la grande salle : 60 m<sup>2</sup> → 15 personnes

Surface de la salle du bas : 41 m<sup>2</sup> → 10 personnes

- Le bar et les petites salles sont condamnés.
- Seuls les sanitaires pour handicapés sont accessibles.

##### Régulation des mouvements de personnes :

- Entrée par la porte du bas et sortie par la porte du haut.
  - Fléchage au sol, bandes de distanciation tous les 1,5 m et chaises distantes de 1 mètre.
  - A l'arrivée, la salle du haut sera remplie en premier, puis celle du bas.
- Pour repartir, la salle du haut est vidée en premier puis la salle du bas, suivant le fléchage au sol.

##### Plan des lieux avec distanciation physique prévue et fléchage au sol

Cf. plans et photos ci-joints.

Les plans de circulation sont affichés à l'accueil et dans les locaux.

##### Mesures barrières et nettoyages

- Nettoyage minutieux effectué le 22 juin 2020 avant ouverture des locaux au public le 28 juin.
- A l'accueil, il y a une personne responsable pour :
  - . proposer une solution hydroalcoolique
  - . vérifier le port d'un masque ou proposer un masque jetable
  - . montrer le plan de circulation.
- Affichage des gestes barrières dans chaque pièce.
- Après les réunions, les lieux seront aérés et nettoyés.
- Tout matériel touché sera nettoyé et désinfecté après son utilisation par une personne.

##### Sanitaires

- Un nettoyage minutieux entre chaque réunion sera effectué.
- Dans les sanitaires, mise à disposition d'une solution hydroalcoolique, de lingettes désinfectantes, savon, papier, poubelles avec sac plastique.
- Pour le nettoyage, après chaque utilisation, des cuvettes de wc, poignées de portes et robinets, les instructions sont affichées à l'entrée et à l'intérieur des sanitaires.

## **Réunions**

Les distances prévues ci-dessus (régulation des mouvements de personnes) seront maintenues.

L'orateur est placé à 3 mètres du premier rang

Port du masque obligatoire pendant les chants

Les groupes de maison, s'ils ont lieu, sont soumis aux mêmes règles.

Aucun groupe d'enfants n'est prévu.

Les agapes ne peuvent avoir lieu dans les locaux de l'église.

Pour l'Assemblée Générale :

- Tous les documents sont envoyés par mail à l'avance aux membres, pour ne pas distribuer de papiers pendant les réunions.
- Masque obligatoire.
- Utilisation d'un stylo personnel pour la signature des présences.
- Les votes se font à main levée.
- Port de gants pour la manipulation des pouvoirs.

Ce document est envoyé à chaque membre de l'église pour information, ainsi qu'à la mairie de Bourg en Bresse et à la Préfecture de l'Ain.

Fait à Bourg en Bresse le 10 juin 2020

Pour le CA